



Cultures & Conflits
Articles inédits

Remarques sur quelques chronologies d'origine syndicale du mouvement social de l'automne 1995

Hervé Fayat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1052>

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Référence électronique

Hervé Fayat, « Remarques sur quelques chronologies d'origine syndicale du mouvement social de l'automne 1995 », *Cultures & Conflits* [En ligne], Articles inédits, mis en ligne le , consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1052>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Creative Commons License

Remarques sur quelques chronologies d'origine syndicale du mouvement social de l'automne 1995

Hervé Fayat

Le choix de revenir sur des chronologies, dans un numéro consacré à l'analyse du mouvement de l'automne 1995 et aux commémorations de 1968, ne saurait se justifier par le seul souci de rappeler au lecteur l'ordre de succession de faits encore récents¹. En présentant des récits d'acteurs qui remémorent l'événement, on risque d'être soi-même entraîné dans le cercle des célébrations comme, les traitant, sans partir de la question du travail d'historicisation, on peut s'enfermer dans une forme d'intellectualisme qui fait entrer ces matériaux dans un autre cercle : celui de l'authentification sociologique des objets du moment. Cette attention d'ailleurs ne prévient pas non plus des risques attachés à la constitution d'un « corpus » de récits chronologiques, la totalisation *a priori* reproduisant la distance sociale aux pratiques observées et participant, sans le savoir, l'effet du travail chronologique qu'elle entendait saisir : la pacification de l'événement au travers de la compilation, dans un temps homogène, de séries discrètes de pratiques et de phénomènes ayant leur temps propre.

Contre cette propension à se faire l'historien du présent, certaines précautions doivent être prises. On ne saurait s'autoriser d'un recueil de documents hétérogènes pour établir, sur le mode anthologique, un corpus de textes pouvant être compris comme « genre rédactionnel ». Ce travail de collecte laisse entrevoir au contraire toute la diversité des pratiques qui s'extériorisent et se constituent dans ces récits chronologiques ; diversité des supports utilisés², diversité de l'étendue du temps parcouru³, diversité des éléments retenus, sans parler des conditions de réalisation que ces remarques laissent présumer. De même, cet exercice ne doit, sous prétexte de rassembler des récits tendus vers la construction d'un moment constituant, autonomiser la rédaction de chronologies au point d'y voir d'emblée une pratique de crise, analysée indépendamment des activités

sociales dont elles se rapprochent. En effet, si la crise fournit un « espace d'attraction » pour toutes sortes de discours qui, adossés à une expérience sociale inhabituelle, mettent en circulation des prédictions ou des principes d'explicitation sociale, elle ne rend pas pour autant compte de la confection de ces récits. Ces derniers sont, à l'inverse, structurés par des dispositions et des enjeux spécifiques préexistants⁴ à l'événement. Qu'y a-t-il de commun entre une chronologie de journaliste publiée « au dix-huitième jour du mouvement », des mémoires de grévistes consignnant leurs souvenirs d'une période vécue sur le mode de l'illusion héroïque, un récit syndical ou encore une chronologie « savante » couvrant dix années de mouvements sociaux ? Rien, si ce n'est le label commun dont ils se recommandent. La forme mise à part, ces récits se caractérisent par la grande variété des rapports à l'événement et aux enjeux qui s'y attachent.

L'analyse ne doit pas projeter dans la lecture de ces chronologies les évidences qui s'attachent à un exercice professionnel, mais plutôt rapporter celles-ci aux dispositifs et aux dispositions d'où elles tirent leur sens. C'est dans cette préoccupation que l'on a cru plus sûr, sans perdre le bénéfice des observations menées par ailleurs, de s'en tenir à la présentation des chronologies syndicales. Ce choix est également motivé par le fait que ces dernières donnent à voir - dans l'intérêt spécifique des syndicats pour ce qui est en jeu dans l'événement - l'organisation de la contestation syndicale d'une politique gouvernementale aussi bien que la mise en ordre, par les organisations de salariés, des formes et des méthodes de contestation en général. Les chronologies sont en effet tendu vers les conflits à venir pour lesquels elles fournissent des répertoires et des modèles d'action. Autrement dit, les chronologies sont ici moins consultées pour montrer ce qu'ont fait les syndicats sur le moment que pour ce qu'elles livrent des usages de ce moment dans un horizon d'action syndical.

Les chronologies syndicales comme instruments de gestion des contradictions de l'action syndicale

Les chronologies syndicales apparaissent comme des instruments de gestion *a posteriori* des contradictions entre le temps syndical et le *tempo* du mouvement qui menace momentanément l'aire aussi bien que les formes de l'action syndicale constituée. Le propre de ce travail consiste à surmonter la contradiction entre les exigences pratiques contradictoires - grandir le mouvement et le contenir dans les limites instituées - que rencontrent les syndicats dans ces périodes de mobilisation. A ce titre, ces récits dévoilent, sur un mode particulier, les stratégies concurrentes « d'emprise sociale »⁵ que déploient les diverses organisations syndicales, ainsi que les tentatives de pacification de l'événement dont attestent les titres même des diverses chronologies : « Chronique d'une action exemplaire »⁶, « Chronologie d'un mouvement »⁷ ou encore « Chronique d'une panne sociale »⁸. Cette exhibition de l'exemplarité du mouvement, qui peut être interprétée comme un moyen de surmonter la tension entre le temps du mouvement et les perspectives de l'action syndicale, semble prendre place dans une concurrence plus large pour l'inscription de personnes collectives dans l'espace de représentation légitime. Dès lors, l'analyse de ces descriptions syndicales du mouvement social de 1995 peut être menée à partir des contraintes qui les structurent ou des contradictions qu'elles tentent de dépasser. Ces contraintes peuvent consister à divulguer des formes contestataires ou des technologies de crise mais, prises dans les frontières de l'action syndicale, elles s'expriment dans un temps qui n'est déjà plus celui de « l'événement ».

La mise en forme des chronologies et le changement de registre d'action

Envisagées comme actions d'organisation de l'activité syndicale dans les mobilisations passées, ces récits syndicaux sont élaborés et publiés après l'événement. Se réalisant dans un moment plus ou moins distant du temps de l'action (voir encadré 1), ils témoignent de la sortie du « temps du mouvement » et révèlent l'entrée dans un registre d'action syndical distinct des activités d'encadrement du « mouvement social ». Ce moment, dans lequel l'événement est ressaisi par une catégorie de personnel militant désormais disponible pour ce type d'activité, est également celui où, devenant du « matériel militant », il est recyclé dans le travail syndical - permanent et concurrentiel - de construction de personnes collectives.

Voir encadré n°1

Dans tous les cas, la rédaction d'une chronologie est effectuée dans un temps distinct ou/et distant de l'événement, et parfois même par un personnel qui n'a pas participé directement aux événements. C'est ainsi que, lorsque la publication a lieu durant l'événement elle annonce déjà, pour ceux qui la font, le passage à un autre registre d'action ; par exemple, la publication, mi-décembre, de la chronologie de la CFTC paraît précoce mais cette organisation était alors sortie depuis bientôt deux semaines du front des sept fédérations de fonctionnaires⁹, précédée par la CFDT et la CGC, et suivie de peu par la FEN-UNSA. A ce moment, la CFTC, non sans contradiction avec certaines de ces fédérations¹⁰, cherche à s'inscrire dans les mécanismes de sortie de crise offerts par le gouvernement.

D'une manière générale, les chronologies syndicales du mouvement social de 1995 prennent place dans le temps retrouvé du fonctionnement ordinaire du syndicat. Elles appartiennent à une gamme de produits - revues de presse, recueils de communiqués, compte rendus de réunions, etc. - issus d'un dispositif permanent et de dispositions bureaucratiques inscrivant ce travail dans le temps routinier de l'activité syndicale¹¹. On peut considérer que, s'appuyant sur des dispositifs stables de saisie et/ou de remobilisation du passé, ces récits arrachent l'événement à sa contingence pour l'investir du sens commun de l'action syndicale que partagent ceux qui les ont réalisés : essentiellement des permanents syndicaux.

La présence du passé dans le récit syndical

Au vu des remarques précédentes, on ne sera pas surpris de constater que l'organigramme syndical est à la fois, dans ces chronologies, un enjeu et un moyen de perception du monde social. Le cadrage syndical du mouvement social s'exprime d'abord par le rétablissement des frontières et des identités sociales des groupes mobilisés - qui ont pu être temporairement brouillées - et se poursuit par leur identification aux structures syndicales. Cela laisse transparaître que la chronologie est aussi une manifestation intéressée, parmi d'autres, des rapports - tant pratiques que symboliques - qui unissent chaque fédération syndicale à « sa » catégorie professionnelle, à « son » entreprise, etc... Bref, de ce qui l'unit aux groupes qu'elle contribue à définir et à délimiter et sur lesquels elle revendique une sorte de droit de préemption.

Ces récits portent donc, dans une logique d'affirmation institutionnelle, les traces du contrôle syndical de ce qui, dans « l'espace d'appel » créé par le mouvement, remettrait en cause le « rapport de métonymie » que l'organisation cherche à pérenniser avec « son » groupe socioprofessionnel de mandants. L'extension de l'aire de la mobilisation sociale dans le mouvement porte en elle la menace de subvertir les procédés de « zonage social » sur lesquels repose les structures syndicales : syndicats, fédérations, unions

locales, etc. Les récits chronologiques, en confondant le champ d'action fédéral avec les frontières des groupes sociaux mobilisés, apparaissent comme le résultat du travail effectué pour contrôler - voire nier - cette perturbation.

C'est d'ailleurs cette défense de l'objectivité des structures syndicales qui pousse nos interlocuteurs à voir un enjeu dans la promotion sociale de telle ou telle date : « *oui, il y a eu pas mal de polémiques sur qui a fait quoi, avant qui, et pour quelle raison, pour quoi faire... D'où c'est parti, était-ce la grève de la SNCF ou contre le plan Juppé¹²* ». Les principes de délimitation temporelle des événements, dont on peut voir, à la lecture des chronologies, qu'ils échappent aux solidarités et aux synergies du mouvement pour épouser les contours particuliers de chaque fédération, montrent bien comment ces récits s'emploient à faire resurgir le mouvement dans les limites des structures syndicales¹³.

La maîtrise des répertoires d'action

Ces chronologies révèlent, en second lieu, *a posteriori*, toute l'activité, exacerbée en période de mobilisation, de contrôle syndical des formes militantes. De grandes grèves, comme celles de novembre-décembre 1995, mettent à l'épreuve la capacité syndicale d'unification des répertoires d'action. Les organisations doivent garantir certaines formes manifestantes¹⁴, contrôler le déroulement des A.G., contenir l'intervention de tiers acteurs... Plus généralement, le propre de l'activité syndicale, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, consiste à produire un événement conforme aux formes et aux arènes instituées. Toutes ces tâches sont loin d'être anodines puisque, en ces circonstances, l'organisation syndicale dépend de sa base pour la production sociale de son image publique de même que dépend à son tour de celle-ci le résultat des relations avec les pouvoirs publics ou les employeurs¹⁵. Ces contraintes viennent structurer les récits chronologiques qui fournissent, après coup, l'occasion aux directions fédérales de clarifier les rapports entre les divers « échelons » syndicaux, d'établir des distinctions entre catégories de personnel syndical, d'homologuer ou de rejeter certaines pratiques militantes ou même d'affirmer des techniques de conduite des conflits. La cohésion affichée dans les chronologies n'a pas toujours été observée sur le terrain et ces récits fournissent l'occasion, dans certains cas, de réaffirmer la stratégie ou de préciser les relations entre la fédération, les syndicats, les sections, les A.G.¹⁶... comme en témoigne les propos de B. Thibault dans l'extrait de la chronologie CGT-Cheminots figurant en annexe.

En projetant dans l'action des « syndicalistes d'établissement » et des adhérents de base (dont la plupart ne bénéficient que d'un faible contingent d'heures consacré à l'activité syndicale¹⁷ et sont éloignés de la vie de leur fédération ou de leur union départementale), le mouvement social a provoqué une confrontation inhabituelle entre militants « peu expérimentés » et dirigeants fédéraux. Il met en face à face des manières de faire correspondant à des nécessités différentes voire opposées ; les solidarités qui peuvent s'établir à la base ne correspondent pas forcément aux options tactiques des appareils. La chronologie de la CFTC figurant en annexe en fournit une illustration. Ainsi, les chronologies font souvent office, après coup, de manuels d'instruction puisque les rédacteurs, souvent permanents (et/ou responsables de secteur), en sélectionnant les actions exemplaires - comme le dit notre interlocutrice, dans l'encadré 2, à propos de cahiers de permanence « d'inégale valeur » - entendent contrôler l'image publique de leur organisation et tendent à agréer les formes de la lutte. C'est pourquoi l'on cherchera vainement, dans les chronologies syndicales, des exemples de détournements illicites des outils ou des prérogatives professionnels, des cas d'occupation ou de séquestration. On

souignera, par opposition, tout ce qui sépare ces chronologies de celle de la revue *Apaches*, figurant en annexe, qui présente, au contraire, une suite d'actions de ce type. De même, aux « nouvelles formes manifestantes » que se plaisent à déceler intellectuels ou journalistes, les récits syndicaux, jusque dans l'iconographie qui les accompagne¹⁸, préfèrent les formes d'action collective, plus routinisées, dans lesquelles les « troupes syndicales » se reconnaissent.

Les chronologies syndicales gommant les irrégularités et les particularités de pratiques locales nécessairement éparpillées pour en fournir une image organisée et « stylisée », afin de camper une personne collective conforme, avec quelques variantes, aux attendus de l'espace syndical légitime.

La stylisation du temps de l'action

D'avantage qu'une « durée », les chronologies syndicales s'attachent à recomposer d'abord une temporalité sociale identifiable : celle de l'action syndicale. Avec des nuances selon que l'auteur est lui-même syndicaliste ou non¹⁹, elles produisent un *tempo* schématisé, fait de séquences régulières où alternent, par cycles, déclarations syndicales, manifestations, reculs gouvernementaux, prises de positions glanées dans la presse, etc. comme le montrent les extraits des chronologies de la CGT-Cheminots, de la FEN-UNSA ou de la FSU en annexe. Cette exhibition d'un temps maîtrisé, joué stratégiquement et soutenu par un modèle d'action syndicale, trouve une fonctionnalité si l'on reconnaît dans les chronologies syndicales des instruments de remobilisation d'un passé appelé à resservir lui-même, dans l'avenir, comme ressource de mobilisation²⁰. Par ailleurs, en transférant ainsi dans leur horizon d'action ce temps « stylisé », et en faisant du même coup coïncider leur *temps propre* avec le *temps public*²¹ de l'événement, les chronologies syndicales établissent une affinité entre un mouvement social victorieux et des centrales syndicales puissantes.

Cependant, il reste que cet horizon syndical n'est pas le même pour tous et chaque fédération produit une histoire qui lui est propre, du moins en apparence. Aux événements appartenant au *temps public* (déclarations du premier ministre, grandes manifestations, etc.) sont rapportés des actions, des communiqués de presse ou des déclarations relevant du *temps propre* de l'organisation. C'est la raison pour laquelle, ces schématisations, qui reposent sur des éléments communs, présentent entre elles des différences reflétant, pour chaque organisation, une identité et une autorité sociale spécifiques procurant à chacune de ces mises en scène une « structure de plausibilité » ; le temps qui est présenté n'est pas totalement arbitraire. Par exemple, la CGT-Cheminots peut présenter ses propres appels à la grève ou à sa suspension (le 15 décembre) comme des « temps forts » car elle compte sur la croyance, empiriquement fondée, du lecteur qu'il s'intégreront effectivement dans une série causale leur donnant, *a posteriori*, valeur de prédictions. Mais cette « auto-héroïsation » possède ses limites de sorte que les chronologies ne jouent pas sur les mêmes éléments car elles ne disposent pas des mêmes ressources. En fait, ces chronologies sont interdépendantes et les choix consistant à privilégier les événements survenant dans les arènes légitimes (CFTC, FEN-UNSA, voir annexe) plutôt que dans la rue ou sur les lieux de grève (CGT, CFTD) aussi bien que les divergences de délimitation du mouvement, évoquent ensemble l'univers des stratégies d'affirmation de forces syndicales spécifiques et concurrentes prises dans le *tempo* commun du mouvement.

Il est clair qu'à travers ces contraintes, les chronologies syndicales ne se confondent pas avec la multitude de récits autochtones ou « savants ». Elles entrent, au contraire, en

concurrence avec les chronologies et témoignages de grévistes²² - y compris émanant de leurs sections locales (voir la chronologie SNU-IPP du Tarn en annexe) - qui, exaltant la communauté en grève, font état de rassemblements inhabituels ou « d'occasions sociales » éphémères²³ en contradiction avec l'enrôlement proprement syndical de l'événement. C'est aussi pourquoi, offrant un horizon temporel qui n'a vraiment appartenu à personne, elles ne sont pas sans exercer une certaine dépossession - c'est à dire une certaine forme de violence symbolique - à l'encontre des milieux sur lesquels elles prennent appui et dont elles viennent clore les discours. Ceci rappelle que ces récits peuvent être encore consultés dans la logique d'une opposition des rapports pratiques à l'événement : entre autres une opposition entre grévistes et permanents syndicaux.

<!--SPIP--> **Division du travail syndical et rédaction des chronologies**

Actes de détermination du temps syndical et actes d'authentification d'un « temps fort », la réalisation de ces chronologies ne peut donc être confiée à n'importe qui. Celle-ci intervient dans une division du travail syndical comportant des activités codifiées, des routines bureaucratiques et des accomplissements militants préexistants. Les chronologies ne figurent certes pas au faîte des productions syndicales mais elles doivent respecter des agenda, des procédures et des préséances institutionnelles ; du reste, toutes ont été soumises, d'après les entretiens menés avec leurs rédacteurs, à l'approbation d'un ou de plusieurs responsables fédéraux qui en ont authentifié l'ordonnancement (voir encadré 2). On peut comprendre pourquoi les permanents fédéraux - les seuls à disposer du temps et des informations nécessaires - sont considérés comme étant les plus aptes à reproduire spontanément la vision syndicale requise sur le mouvement social : ils sont les mieux à même, en mettant en jeu pratiquement la mémoire syndicale centralisée (voir encadré 2), d'assurer que l'événement sera conforme au point de vue des personnes collectives que ces récits contribuent à instituer. La constitution d'un corpus documentaire comme l'agencement des faits relèvent d'une définition collective de cette activité qui, unissant le permanent syndical à ses sources, comme à son institution ou à sa fonction, constitue les cadres dans lesquels il retrouve la mémoire de l'événement aussi bien que les principes d'organisation des matériaux livrés par le dispositif syndical d'archivage.

Voir encadré n°2

La rédactrice est ici engagée dans un dispositif qui, au travers de références obligées et de personnages, s'impose à elle comme système mnémotechnique vivant ; à tel point que la disponibilité des sources, comme leur hiérarchisation reproduisent l'organigramme syndical. Par la « remonté » des cahiers de permanence « les plus rigoureux » dont les détails « humanisent un peu le récit », par la collecte des « revues de presse régionales » exceptionnellement tenues durant le mouvement ou des « petites revues de presse (...) que certains ont eu le réflexe de constituer, spontanément... comme ça », etc. s'extériorise et se reconstitue à l'intérieur de la fédération, dans un temps qui n'est plus celui du mouvement, un régime de relations « ordinaire » évoqué plus haut. Signe - et instrument - de pacification de l'événement, la rédaction de chronologies repose sur des structures stables qui arrachent l'événement à ses multiples adhérences sociales ou y son *temps propre* pour l'investir du sens commun de l'action syndicale. En ce sens, les dispositions spontanées des permanents à démontrer le bien-fondé de la tactique syndicale, à distinguer les actions locales exemplaires, à proclamer les succès militants²⁴, à divulguer des modèles d'action et de relation (avec les autres fédérations, les A.G., les usagers...), à hiérarchiser les interventions selon l'organigramme syndical, sont ici les

meilleures garanties d'un récit adéquat. Le travail d'indexation de menus détails, d'héroïsation des leaders, de mise en scène des échanges de coups évoqué plus haut constitue une sorte de stockage de l'ordre syndical d'autant mieux effectué qu'il est confiée à ceux qui sont les plus profondément imprégnés des schèmes de l'organisation. Les récits chronologiques de la CGT-Cheminots, de la FEN-UNSA, du SNES²⁵ ou de la FSU²⁶ furent réalisés dans cette logique, même si les deux dernières furent complétées par la suite par les instituts de recherche liés à la FSU. Une comparaison des chronologies effectuées par la CGT-Cheminots et la CFDT-Cheminots (écrite par un journaliste) donne à voir la différence de stylisation entre des récits de « première main » et des récits faits « à la manière d'un syndicaliste ».

Cependant, la prise en considération des conditions actuelles de promotion des images publiques peut inciter les organisations à ne pas s'en remettre exclusivement aux permanents syndicaux pour réaliser cet ajustement des récits chronologiques aux visions syndicales requises ; d'où l'élargissement de la division du travail syndical à des tiers - journalistes, chercheurs en sciences sociales, instituts organiquement liés à la confédération, etc. - dont les ressources extérieures viennent, du point de vue syndical, en augmenter le rendement et la diffusion : « *On n'a pas voulu que ce soit un livre-souvenir. On a pensé que le livre était porteur de beaucoup d'interrogations, de réflexions, y compris sur le syndicalisme aujourd'hui. C'est pourquoi c'est une coédition avec les éditions de l'Atelier et VO Edition pour qu'il trouve sa place dans le circuit des librairies et puis, il est aussi diffusé par nos militants* »²⁷. Dans une visée semblable d'autres ont pu rechercher la collaboration de professionnels de la mise en forme : « *Par son métier, P. Grassard, journaliste de La Vie du Rail, connaît fort bien la SNCF et les salariés qui la font vivre. Nous lui avons demandé d'analyser et de décortiquer l'histoire de cette lutte à la manière d'un sociologue (ou d'un syndicaliste !), nous lui avons demandé de témoigner tout simplement.* »²⁸ »

Ainsi, ce travail d'écriture a pu être sous-traitée à un journaliste de la *Vie du Rail* (CFDT-Cheminots), déléguée à la rédaction du journal confédéral (CFTC) ou confié à un institut de recherche organiquement lié à la fédération syndicale (FSU).

Voir encadré n°3

Les chronologies syndicales comme attestation d'une participation à l'espace politique légitime

Ces récits, produits par et pour l'action syndicale traduisent au premier abord ce qui, pour chaque organisation, s'est passé de plus adéquat durant le mouvement social de l'automne 1995. Mais, placés dans la perspective d'une lutte concurrentielle pour l'inscription de personnes collectives dans l'espace syndical légitime, ils donnent à voir, dans la diversité des tactiques d'affirmation propres à chaque syndicat, un espace de représentation constitué autour de l'État dans lequel ces chronologies deviennent des outils et des ressources pour le débat politique légitime. En ce sens, cette opération d'établissement des faits tire sa signification de l'histoire de la construction d'un espace de la représentation syndicale et de l'histoire de son autonomisation relative de sorte que les ressources que manipulent les leaders des organisations reconnues représentatives ne sont, ni d'emblée, ni seulement des ressources proprement syndicales ; elles s'intègrent dans le champ de la représentation²⁹ en général. qui les spécifie comme telles.

Cette opération vise ultimement à consolider une vision à destination des professionnels de la politique invités, par là même, à s'en saisir ou, plus simplement, à en tenir compte dans les débats et décisions à venir.

Malgré les divergences immédiates tenant aux écarts de tactique syndicale, ces relations avec l'espace politique légitime trouvent à s'exprimer dans ces récits, mises en scène sous plusieurs rapports : depuis la dénégation - variable selon les organisations - d'une collusion illégitime dans la représentation de l'activité syndicale (c'est ce que montre la chronologie de la FEN-UNSA présentée en annexe) jusqu'à l'affirmation de prophéties politiques rappelant la position dominée, sur le marché politique, des personnes qu'elles représentent.

L'intervention politique n'a, en effet, rien d'une nouveauté pour les organisations syndicales mais le mouvement social la projette hors des lieux de représentation aménagés à cet effet : Conseil supérieur de la fonction publique, Conseil d'administration de la SNCF, etc. Ce déplacement de l'action syndicale - tantôt suscité par les syndicats, tantôt subit selon les développements autonomes de la crise - vers des arènes improvisées, informelles ou illégitimes (audiences chez le Premier ministre, plateaux de télévision, manifestations, etc.) met en suspens la division routinière du travail de représentation entre syndicalistes et professionnels de la politique. Prises entre le légitimisme syndical et la propension à se recommander « de ces milliers de gens qui (leur) délèguent beaucoup³⁰ », les organisations syndicales sont amenées à contester temporairement cette division du travail ou à suspendre leur adhésion : le récit de la gestion de ces diverses arènes donne une mesure de l'écart que chaque organisation peut afficher vis à vis de cet espace légitime, sans remettre en cause les acquis de l'institutionnalisation de la représentation syndicale.

Simultanément et parallèlement, c'est dans ce jeu avec l'espace de représentation légitime que prend sens l'imputation de la responsabilité de la rupture du « dialogue social », presque systématiquement reportée sur les pouvoirs publics dès le début des chronologies. On est donc pas surpris de voir ces récits scandés par les « déclarations syndicales solennelles » les « ultimatum ³¹ », les « refus d'ouvrir des négociations véritables du gouvernement (...) qui, par son entêtement, porte la totale responsabilité du conflit dans lequel il enfonce le pays³² », « le non respect de la démocratie ». La mise en scène des échecs répétés des procédures de concertation habituelles donnent à penser que les centrales syndicales ont été entraînées dans la grève à leur corps défendant (voir la chronologie de la FEN-UNSA en annexe). Le même légitimisme sert d'ailleurs de point d'appui à la CFTC lorsque elle dénonce la « *chienlit* » provoquée par « l'action concertée depuis le printemps de syndicats politisés » (voir en annexe) ou les opérations syndicales « *fourre-tout* ». Bien sûr ce jeu comporte des variantes qui illustrent les tactiques concurrentes dans cet espace légitime mais, même lorsque la CGT propose que « les négociations nationales s'engagent et se déroulent sous le contrôle des salariés en lutte³³ », elle indique, en contrepoint, que « le conflit a montré une maturité, une responsabilité qui ont compté dans les discussions et les acquis de cette lutte ». Il n'en demeure pas moins le fait est établi, l'essentiel étant d'attester, par une mise en scène des « reculs gouvernementaux » que l'on peut « faire plier un gouvernement³⁴ ».

Encadré 1

Les chronologies syndicales publiées

Un an après le mouvement, les principales confédérations et partis politiques n'avaient pas tous rendu publique la chronique de leur mémoire. Les chronologies de la CGT-Cheminots et de la CFDT-Cheminots datent de 1997 et demeurent les plus détaillées à ce jour. Des chronologies d'inspiration différente furent publiées durant le mouvement lui-même (ou début janvier 1996) par les divers hebdomadaires syndicaux (FEN-UNSA, SNES, FSU,

CFTC,...). FO n'a pas écrit de chronologie du mouvement mais a publié, pendant l'événement, des communiqués de presse dans la rubrique habituelle du journal confédéral, *FO HEBDO*. En 1996, des centres de recherche liés à certaines fédérations (Institut de recherches de la FSU, IRHSES³⁵...) ont élaboré des récits chronologique.

Il existe également un grand nombre de chronologies établies par des comités de grève ou des sections syndicales mais, non publiées, elles demeurent à l'état de documents personnels ou de cahiers de permanence classés chronologiquement dont les militants - se sentant pris en défaut ? - nous assurent qu'ils sont disponibles pour en rédiger une.

Il est intéressant d'observer que l'on trouve assez peu de chronologies en dehors de la production syndicale en la matière. Pour ce qui concerne les organisations politiques, seul le Parti de Travailleurs a publié, très précocement du reste, une chronologie très détaillée³⁶. On pourrait en trouver d'autres, bien moins détaillées, parmi les petites formations politiques³⁷.

Encadré 2

Le contrôle formel du travail

- Votre chronologie a-t-elle été revue au niveau fédéral ?

- Oui, on était plusieurs à travailler autour de ce livre. Ici, dans notre fédération, on l'a présentée, notamment sur la partie chronologique à tout notre collectif de militants. Les travaux entiers du bouquin ayant été - toutes les interviews faites auprès de nos militants - présentés. Ils ont eu l'occasion d'en prendre connaissance avant et de nous dire si ça leur convenait où si ça ne leur convenait pas.

- Oui mais seulement au niveau de la Fédé, pas au niveau confédéral ?

- Non, non. Absolument pas au niveau confédéral.

Le rapport aux sources

- De quelles informations disposiez-vous lors de la réalisation de cette chronologie ?

- Cela m'a demandé un gros travail. J'avais l'avantage de... J'ai travaillé avec plusieurs sources ; d'abord, nous avons constitué une revue de presse quotidienne. A la fin du conflit, ça m'a évidemment beaucoup servi puisqu'on avait au jour le jour, à travers la presse, tout ce qui se passait. On avait évidemment gardé toutes nos expressions à nous : les dates, les comptes-rendus de réunion lorsqu'il y avait des négociations aussi bien avec le ministère qu'avec la direction de la SNCF. Donc c'était une deuxième source dans laquelle j'ai puisé. Et puis une troisième qui était des documents, des « mains courantes » qui avaient été tenues par nos organisations locales...

- Des cahiers de permanence ?

- Oui, des cahiers de permanence et évidemment, j'ai pas pu puiser dans tous parce qu'ils étaient en plus d'inégale valeur ou d'inégale rigueur mais quelques-uns, parmi les plus rigoureux m'ont servi...

- Certains étaient tenus heure par heure car j'ai remarqué que vous donnez des détails très précis...

- Oui, oui, j'ai d'ailleurs toujours les cahiers.

- Ils sont remontés après le conflit ?

- Oui, on a fait appel et certains ont bien voulu nous renvoyer leurs cahiers de permanence. Cela humanise un peu le récit. Il y avait quelque fois un coup de téléphone d'un usager ou un mouvement de solidarité qui s'était créé. Bon, tout ça, c'était noté sur leur cahiers donc j'ai repris tout ça pour agrémente la chrono... une lettre, un appel, etc.

- De même pour la presse qui est présenté à la fin de chaque journée...

- Je me suis efforcé de prendre un peu de presse régionale car nous, sur Paris, à l'échelle de la fédération nous avons notre revue de presse au jour le jour, et l'on a d'ailleurs collationné tout ça mais le défaut était qu'il s'agissait de la presse nationale. J'ai puisé aussi, quand j'ai pu le faire dans les revues de nos organisations régionales.

- Les cahiers, les revues de presse, sont des activités habituelles, tenues tout au long de l'année ou était-ce exceptionnel ?

- La fédération le fait tout au long de l'année. On épluche quotidiennement la presse nationale...

- Mais pas les syndicats, localement ?

- Non, c'est trop compliqué pour eux. C'est surtout que nous, on a un potentiel de permanent et que l'on a la possibilité de s'organiser, on a aussi une structure avec nous. Alors qu'un syndicat local, ils n'ont que quelques heures par jours dans le syndicat donc il ne peuvent pas s'astreindre à un travail de ce genre. Dans un conflit, comme celui de 95, c'est que l'on a - et c'est d'ailleurs un des caractéristiques relativement nouvelles - certains ont eu le réflexe de se constituer, spontanément comme ça, leur petite revue de presse.

- En somme, le mouvement multiplie la main d'œuvre militante...

- Oui, ...(sourire)... il y a plus de disponibilité.

- Ce sont des documents personnels, en somme ?

- Oui, souvent. Il y a même des documents vidéo, sauf que l'on a pratiquement rien sur les premiers jours de grève. Les documents vidéo sont arrivés après une semaine quand il s'est trouvé établi que nous étions installés dans un conflit long. Alors là on commence à

sortir les caméras, on a de l'image sur le conflit. On a eu beaucoup de mal à trouver des documents pour la première semaine.

- Vous avez consulté d'autres chronologies pour établir la vôtre ?

- Non, je n'ai pas voulu.

(Extraits d'entretiens avec Mme Bedon, secrétaire fédérale de la CGT-Cheminots à propos du livre *Voix Libres : Le conflit des cheminots de novembre-décembre 1995*)

Encadré 3

La recherche de ressources extérieures dans le travail syndical

La construction d'instituts de recherche

Certaines organisations (la CGT, par exemple), soucieuses de peser sur les luttes symboliques, ont produit des exégèses du mouvement en collaboration avec des chercheurs en sciences sociales³⁸. D'autres, comme le SNES ont créé des centres de recherche qui transforment le mode de production de la mémoire syndicale. On pense ici à l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements du Second degré) créé en 1987 par le SNES afin de faciliter la conservation des archives, les recherches et d'organiser des actions de formation. La FSU, quant à elle, est à l'initiative de la création en 1995 d'un institut de recherche³⁹ qui a publié une chronologie du mouvement social de 1995. Si la chronologie établie par la FSU (extraite du bulletin de la FSU, *Pour Info*) y est reproduite *in extenso*, elle y est mise en vis à vis avec une « chronologie générale » élaborée par S. Bérout⁴⁰, signalant la double filiation de cet institut de recherche.

L' enrôlement de professionnels de l'information

Ce travail a pu s'exercer également en « partenariat » avec des journalistes détenteurs d'une certaine maîtrise de la mise en forme. C'est le cas pour la CFDT-Cheminots qui a contacté à ce sujet un journaliste du *Monde* puis un autre de *La Vie du Rail*. A ce moment, prise dans une rénovation éditoriale qui se veut en rupture par rapport à l'attitude jugée « patronale »⁴¹ de *La Vie du Rail* en 1986 et en concurrence avec un nouveau venu dans la presse cheminote - *Les Infos*⁴² - la rédaction de *La Vie du Rail* sort une nouvelle formule au début du mouvement dans laquelle elle se positionne davantage comme porte-parole des informations sociales et syndicales à la SNCF. C'est dans ces circonstances que la CFDT-Cheminots propose à un journaliste de *La Vie du Rail* de « témoigner tout simplement », selon les mots de B. Dalberto, secrétaire général de cette fédération syndicale. Ce journaliste, pris à la confluence d'une trajectoire professionnelle qui le prédispose à l'information syndicale⁴³ et d'une réorientation éditoriale dont il peut tirer parti, accepte d'établir une chronologie qui prendra pour centre de documentation la fédération CFDT-Cheminots.

L'affirmation par la voix de la presse

D'une organisation à l'autre, la division du travail peut diverger de sorte que ces activités peuvent être plus ou moins intégrées aux autres tâches syndicales ; tout dépend du niveau observé : syndical, fédéral, confédéral... D'une manière générale, les confédérations, prenant acte des transformations de la vie publique, ont recruté une catégorie de professionnels : attachés de presse ou chargés de communication, rédacteurs, documentalistes, etc. On ne trouve pas l'équivalent d'une telle spécialisation

au niveau fédéral et les fonctions semblables peuvent y être remplies occasionnellement par des permanents habituellement occupées à d'autres tâches. Par exemple, la chronologie confédérale de la CFTC, confiée à la rédaction du journal confédéral, a été rédigée par l'attachée de presse. On peut concevoir que le rapport aux sources (des revues de presse), ici commandé par des dispositions journalistiques, assez différent de celui des permanents fédéraux.

Enfin, ce travail peut parfois ne pas être conduit faute de personnel militant affecté à cette tâche. C'est le cas de SUD-Rail, organisation inexistante au moment de l'événement⁴⁴, essentiellement implantée dans la région parisienne (où elle a obtenu 20% des suffrages aux élections professionnelles du 28 mars 1996⁴⁵). L'arrivée de militants issus d'autres confédérations, l'inexistence d'archives collectives sur l'événement, l'impossibilité à solliciter - ou à imposer - des cadres cognitifs communs ou encore, l'ampleur du travail d'organisation de SUD-Rail, renvoie la confection d'une chronologie au rang des tâches secondaires : « Non, nous n'en avons pas fait, c'était pourtant prévu et on a réuni la doc. Il suffirait de la ranger dans un chrono existante...Ceci dit, c'est vrai, ce serait bien de le faire à SUD. »

NOTES

1. Ce texte a été publié dans la revue *Scalpel* n°3-4, 1999, intitulé *Mai 68 - Décembre 95 : mobilisations, démobilitation, démoralisation*. La revue est disponible auprès du Groupe d'Analyse Politique - Salle 509 - bat. F - Université de Paris X-Nanterre, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre
2. les chronologies retraçant les « grandes dates » ou les « étapes » du mouvement social de l'automne 1995 sont nombreuses, on en trouve au détour d'une publication syndicale, d'un quotidien national ou régional, en annexe d'un ouvrage, ou même, le cas n'est pas unique, ordonnant un livre ; s'y ajoutent les récits chronologiques des comités de grève toujours difficiles à recenser comme le montre la chronologie d'une section SNU-IPP du Tarn reproduite en annexe. Elles témoignent de la diversité des usages et des usagers de la chronologie. Les premiers entretiens réalisés ont d'ailleurs vite montré que ce « genre » recelait une telle variété de « pratiques textuelles » (chacune enracinée dans une condition sociale, dans un métier, dans un rapport au temps, à l'écriture...) que toute entreprise traitant de toutes les chronologies déboucherait soit sur un comparatisme formel, soit sur un long panorama des perceptions sociales et des stratégies narratives de l'événement.
3. Les chronologies publiées couvrent des périodes très différentes : de dix années à quelques jours.
4. La crise, qui fait apparaître une disjonction entre les schèmes incorporés de perception et la situation sociale, ne suffit pas à expliquer les dispositions requises d'un passage à l'écrit.
5. Il s'agit pour l'essentiel des moyens et des formes symboliques et institutionnelles par lesquelles les centrales syndicales renforcent leur pouvoir de représentation.

6. C'est sous ce titre que l'organe de la FEN-UNSA présente la chronologie du mouvement de novembre-décembre 1995,

L'Enseignement Public, numéro 53, 21 décembre 1995, p. 2.

7. Titre de la chronologie de la CGT-Cheminots, Voix Libres, VO. Éditions, Les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 155 à 175.

8. Titre de la chronologie publiée par CFTC, La vie à défendre, numéro de décembre 1995.

9. Elle ne se joint pas à l'appel commun du 30 novembre 1995 signé par FO, la FSU, La FEN-UNSA et la CGT.

10. Cependant que chez les cheminots, les syndicalistes CFTC poursuivent l'action aux cotés des autres fédérations (FO, CGT, CFDT, FMC, FGAAC) boycottant la commission Le Vert et appelant à poursuivre la grève par un communiqué commun, leur confédération se montre réceptive aux premiers reculs de A.Juppé_ sur les régimes spéciaux de retraite et tente de renouer le dialogue.

11. La chronologie syndicale est déjà une routine bureaucratique, elle vient régulièrement épaissir les bilans d'activité, rendre compte de l'accomplissement des mandats, des nominations à la suite des congrès, etc. La promotion d'une « année syndicale », pas forcément calendaire (entre deux congrès, deux mandats...), atteste de ce travail régulier d'entretien des agenda et des agencements internes. Les chronologies syndicales du mouvement social de 1995 ne sont apparemment pas produites dans la même temporalité institutionnelle mais elles entretiennent avec elle un rapport fonctionnel assez semblable. On peut penser qu'elles viennent, entre autres, réinscrire les effets du mouvement social sur l'organigramme syndical (redistribution des positions, redéfinition de l'aire ou des modes d'action, etc.).

12. Propos d'un responsable de la FEN-UNSA (Fédération de l'Éducation Nationale - Union Nationale des Syndicats Autonomes). D'une manière générale, les différences de délimitation temporelle observées entre les chronologies syndicales traduisent la diversité, selon les fédérations, des champs de syndicalisation. A la SNCF, par exemple, le même mouvement social n'offre pas des prises semblables à chacune d'entre elles puisque - malgré le principe communément partagé du « syndicalisme d'entreprise », comme aux PTT ou à EDF - les champs de syndicalisation des fédérations CFDT, CGT, FO, CFTC ne sont pas identiques ; la FGTE-CFDT, contrairement aux autres, regroupe l'ensemble des personnels des transports (rail et route) ainsi que les personnels de l'Équipement. La chronologie de la CFDT-Cheminots se prolonge au-delà du 15 décembre (date de sortie du mouvement de grève des cheminots) pour rendre compte des mobilisations de certaines catégories comme les conducteurs de tramways ou de bus qui relèvent de la même fédération.

13. Bien sûr, comme l'illustre l'échange qui suit (secrétaire fédérale de la CGT-Cheminots), cette propension se trouve en-deçà de l'intention.

- Pourquoi votre chrono s'interrompt-elle le 16 décembre 1995 ?

- Il y a eu la reprise le 15 décembre.

- Pour les cheminots, c'était gagné ?

- Oui, franchement, oui.

- Il y a eu pourtant la grande manif du 16...

- Pour les cheminots... C'est tout bête, parce qu'il faut bien s'arrêter à une date mais parce que, c'est vrai, le 16 décembre, la plupart des cheminots avaient repris. Et puis... Le dispositif de la fédération s'est arrêté là, enfin... il a cessé d'être. Les revues de presse n'ont plus été les mêmes, alors voilà...

- Le 16 pourtant, les traminois de Marseille, par exemple, étaient encore en grève. Il font partie de la fédé transports CGT ?

- Non, ils font partie des transports (sous-entendu des autres moyens de transport que le train) contrairement à ceux de la CFDT.

14. D. Cardon et J.-P. Heurtin, « tenir les rangs », les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1909-1936), in P. Favre (dir.), La manifestation, FNSP, 1990, p. 123 à 155.

15. Il est vraisemblable que la plus grande efficacité des mouvements sociaux dits « organisés » sur les mouvements « inorganisés », que décèle W. Gamson (cf. The strategy of social protest, Wadsworth, 1990) tiennent à la capacité des premiers à produire les revendications dans les formes et sur les arènes instituées.

16. Pour certaines fédérations, comme la CFTD-Cheminots ou la CGT-Cheminots, ces mises au point stratégiques, établies sur un mode semblable à celui d'un congrès, viennent entériner un changement de rapport de force vis à vis de leur confédérations respectives. Or, pour la CFDT-Cheminots, désormais liée à « Tous ensemble ! » (association créée le 31 janvier 1996 par des responsables CFDT opposés à N. Notat, rejoints par les « Cheminots CFDT en lutte » après un vote de la fédération CFDT-Cheminots réunie en assemblée générale le 7 février 1996), le mouvement a marqué un moment de désaccord très fort avec la confédération CFDT qui refusa leur proposition de congrès exceptionnel durant cette période. Pour les cheminots cégétistes - si l'on se souvient que leur fédération, la troisième de la confédération par les effectifs, avait été contestée en 1986 pour ce qui est de la conduite du conflit - ce fut un moment d'affirmation d'une « nouvelle stratégie de conduite des conflits » dont la confédération CGT se méfiait auparavant.

17. D'après les données recueillies par J.-C. Basson et D. Labbé, il y avait à la CFDT en 1993, sur un effectif total estimé à 500000 adhérents, 3000 permanents, 7000 responsables de syndicats, 230000 syndicalistes d'établissement, 120000 anciens responsables, 210000 « adhérents de base ». Cette répartition peut d'abord surprendre par la minceur de la base mais, si l'on prend en compte la faiblesse des décharges horaires des syndicalistes d'établissement et leur faible niveau d'intégration, on constate une situation manifeste de sous-encadrement syndical.

Seuls les responsables de syndicat sont proches des cellules et sections puisque les permanents d'appareil sont absorbés par les gros comités d'entreprise, les unions départementales ou régionales, les structures confédérales ou les organismes paritaires. Cf. J.-C. Basson et D. Labbé, Les militants de la CFDT et l'information syndicale, Grenoble CERAT, 1993.

18. Foules « innombrables » en pleine page, A.G. photographiées depuis la tribune pour agrandir la profondeur de champ, têtes de cortège, braseros, gros plan sur des ouvriers en tenue de travail, etc. Ici, tout ramène aux images consacrées de la classe ouvrière en lutte, en ordre et en nombre ! L'efficacité de la « manifestation du nombre » reposant bien plus

sur l'affichage du consentement du « nombre » à manifester la présence de l'organisation que sur le nombre lui-même.

19. Bien qu'elle soit réalisée grâce à des archives syndicales fournies par la fédération CFDT-Cheminots, la chronologie établie par P. Grassard - journaliste à la Vie du Rail - pour le compte de cette organisation ne fournit pas l'image d'un temps ainsi « stylisé » ; la narration quotidienne des échanges de coups n'y possède ni la même rigueur, ni la même prise de partie que dans celles de la CGT, de la FSU ou de la FEN-UNSA (voir en annexe).

20. Dans ces récits les centrales syndicales donnent à penser qu'elles se sont substitués aux instances légitimes de détermination du temps dans « leur » propre champ d'action et qu'elles sont à même de le refaire. Par ailleurs, la gestion du mouvement peut expliquer la tendance des récits à limiter l'aire de développement des mobilisations aux seules actions syndicales. En effet, prises dans une tension entre la tentation de « grandir le mouvement » et de « se grandir dans le mouvement », les organisations syndicales, CGT et FO en tête, ont cherché à contrôler la synchronisation des mobilisations sectorielles qui, en démultipliant les revendications hétérogènes, menaçait le site de négociation.

21. dans le souci de montrer que le temps propre de l'organisation syndicale a coïncidé avec le temps public du mouvement social, les chronologies consentent à figurer ce dernier par une série de détails finement choisis comme le montre le récit produit par la CGT-Cheminots reproduit en annexe.

22. On pense ici au récit d'un enseignant du sud de la France (communiste libertaire, semble-t-il) : cf. Journal d'un Gréviste : théorie et marche à pied, décembre 1995 Janvier 1996, Louis Martin, T.C. Éditeur, 1996, 96 p.

23. On peut trouver la promotion de tels lieux dans certaines revues comme Futurs, communistes autrement, hors-série, mars 1996, un numéro entièrement consacré au mouvement de l'automne 95 fournissant une chronologie sommaire qui débute le 10 octobre 1995 et s'achève le 12 décembre 1995. Revue liée au mouvement des refondateurs communistes, dirigée par R. Martelli.

L'on pourrait trouver également des rassemblements de ce type dans la longue chronologie publiée par Échanges et mouvement, printemps 1996, op.cit.

24. La chronologie de la CGT-Cheminots est ponctuée par le nombre grandissant d'adhésions (1000 à la fin du mouvement) réalisées tout au long du mouvement.

25. Courrier aux « S1 », janvier 1996. Ce bulletin de liaison s'adresse aux secrétaires de section d'établissement appelés « S1 » au SNES. La chronologie qui y est présentée se compose d'une compilation de communiqués et de comptes-rendus d'activité.

26. Pour Info, numéro 65, 4 janvier 1996.

27. Extrait d'entretien avec la rédactrice de la chronologie de la CGT-Cheminots, secrétaire fédérale.

28. B. Dalberto, secrétaire général de la CFDT Cheminots.

29. B. Lacroix, Conclusion, in, La représentation, F. D'Arcy (dir.), Economica, 1985, p. 183.

30. Le schème de la « grève par délégation », reprise par nos interlocuteurs, vient opportunément résoudre cette tension en ce qu'il permet aux organisations de se recommander de la synchronisation des mobilisations sectorielles tout en conservant la maîtrise des sites de négociation. De manière plus générale, on décèle dans les chronologies d'origine syndicale cette résistance à l'unification du temps et des espaces sociaux ; résistance dont on retrouve la preuve - sous le thème de « l'articulation des initiatives » - dans les courriers internes des centrales syndicales On peut lire ainsi dans un courrier du SNES aux « S1 » (secrétaires de section d'établissement) daté du 20

novembre 1995 : « la CGT exprime la crainte que l'annonce d'une manifestation nationale ne nuise aux mouvements actuellement reconduits (et) l'on sait que FO débat de la même question (...) toutes ont à résoudre le problème de l'articulation entre une nouvelle initiative de fonctionnaires et le mouvement dans son ensemble ».

31. Voir la chronologie de la FEN-UNSA.

32. Voir la chronologie de la CGT-Cheminots.

33. Communiqué de la CGT-Cheminots du 13 décembre 1995.

34. Propos de B. Thibault concluant la chronologie de la CGT-Cheminots

35. Institut de Recherche Historique sur le Syndicalisme dans les Enseignement du Second degrés.

36. La Sécurité est à nous !, ouvrage collectif sous la direction de D. Gluckstein, A. Meunier, M- C. Schidlower, E. Sorokine et N. Villa, Édition Selio, janvier 1996, 339 p.

37. On pense ici aux récits chronologiques du PCOF (Parti Communiste des Ouvriers de France) parus dans La Forge, numéro 348, janvier 1996 ou encore certains récits issus de la « mouvance » libertaire comme La lutte de classes en France : novembre et décembre 1995, témoignages et discussions sur un mouvement social différent, bulletin du réseau « Échanges et Mouvements », numéro 13, mars 1996.

38. On pense ici à l'ouvrage publié sous la direction de la CGT-Cheminots (Voix Libres : le conflit des cheminots de novembre-décembre 1995, Ed. V.O. et Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1995) auquel ont collaboré R. Trempé, J- P. Molinari, F. Laurieux, C. Lévy, M- N. Thibault... et dans lequel on peut trouver des entretiens avec les secrétaires fédéraux de la CFTC, de la CFDT, de FO, de la FGAAC (Fédération Autonome des Agents de Conduite), de la FMC (Fédération Maîtrise et Cadres de la SNCF).

39. L'institut national de recherches historiques, économiques, sociales, culturelles. Le conseil scientifique de cet institut est composé d'universitaires dont P. Bourdieu, R. Lesgards, P. Meirieu, A. Prost, M. Reberieux, L. Sève, etc.

40. Cette même chronologie est reproduite par Actuel Marx, Faire mouvement, avril 1998, et se trouve également dans Le Souffle de décembre, S. Bérout, R. Mouriaux (dir.), Syllepse, 1997.

41. A la suite du mouvement de 1986, certains syndicats avaient menacé La Vie du Rail d'interrompre leurs abonnements

42. Les infos apparaît un peu avant les événement et, présenté comme journal interne de la SNCF, il affirme une vocation plus managériale que La Vie du Rail.

43. Il était auparavant chroniqueur dans ce domaine à Ouest-France et déclare avoir demandé l'aval de son actuel rédacteur en chef pour réaliser ce travail.

44. Les cheminots CFDT de Paris-Sud-Est fondent « SUD travailleurs du rail de Paris sud-est » (Syndicat Unitaire et Démocratique) le 26 janvier 1996, rejoints à SUD-Rail par ceux de Saint Lazare le 7 février 1996 puis, sans tarder, par ceux de Lyon, Rouen et Clermont-Ferrand.

45. Sociologie du travail, XXXIX, 4ème trimestre 1997, G. Ribeil, « Le conflit des cheminots de novembre-décembre 1995 : les avatars politiques d'une grève corporative », p. 425-448.

INDEX

Index géographique : France

Index chronologique : 1995

Mots-clés : Mouvements sociaux